

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter  
le Service à la population**

- ◆ **M. Thierry Junin.** Responsable du service  
thierry.junin@montpreschambord.fr  
06 45 46 08 97
- ◆ **Mme Olympe LEBAS.** Responsable administrative du service et chargée  
de la facturation  
olymp.lebas@montpreschambord.fr  
06 64 05 27 61
- ◆ **M. Julien JORIGNE.** Coordonnateur Jeunesse  
Julien.jorigine@montpreschambord.fr  
06 45 46 08 82
- ◆ **Mme Alexandra MONTEIRO.** Coordonnatrice Enfance  
alexandra.monteiro@montpreschambord.fr  
06 03 38 47 04
- ◆ **Accueil Périscolaire maternelle :** 06 45 46 23 66
- ◆ **Accueil Périscolaire élémentaire :** 06 45 46 23 41
- ◆ **Mme Catherine REGNIER .** Coordonnatrice Petite Enfance  
catherine.regnier@montpreschambord.fr  
02 54 70 73 39
- ◆ **Mme Odessa MOLITOR.** Animatrice RPE « Relais Petite Enfance »  
odessa.molitor@montpreschambord.fr



**Accueils de loisirs Périscolaires  
2024-2025**



IPNS

## L'accueil du matin et du soir

## La rentrée de septembre 2024

La rentrée des classes se fera le lundi 2 septembre 2024

### Pour les enfants de l'école maternelle

- ◆ Les horaires : Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 18h30 (avec goûter)
- ◆ Les locaux : L'accueil se déroule dans une salle prévue à cet effet dans l'enceinte de l'école maternelle, il est encadré par 2 ou 3 animateurs (suivant les effectifs)
- ◆ L'accès se fait via une sonnette, appuyer sur le périscolaire maternelle pour qu'on vous en donne l'accès. (Accès portail de l'école élémentaire)

### Pour les enfants de l'école élémentaire

- ◆ Les horaires : Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, de 7h30 à 8h20 et de 16h15 à 18h30 (avec goûter)
- ◆ Les locaux : L'accueil se déroule dans trois salles prévues à cet effet dans l'enceinte de l'école élémentaire. Une aide aux devoirs est proposée aux enfants du CE1 au CM2 entre 17h00 et 18h00 dans deux salles.
- ◆ L'accès se fait via un visiophone, appuyer sur le bouton accueil périscolaire élémentaire pour qu'on vous en donne l'accès. (Accès portail de l'école élémentaire).

Démarches portail famille:

A partir du **18 juin 2024** les inscriptions et réservations des activités périscolaires de l'année 2024-2025 seront disponibles sur votre compte du portail famille.

**[www.montpreschambord.fr](http://www.montpreschambord.fr)**

Si vous avez déjà créé un compte lors des précédentes activités, merci de mettre à jour les informations existantes (ex: changement d'adresse, numéro de téléphone....)

### Documents obligatoire à fournir pour la rentrée 2024:

- Photocopies des vaccins à jour
- Attestation responsabilité civile
- Autorisation transport et photo

## ◆ Les délais de réservations et d'annulations sur le portail famille

Par le biais de votre compte sur le portail famille, vous pourrez modifier et annuler vos réservations en respectant les délais suivants :

- Réservation et annulation de la cantine : 5 jours avant la date
- Réservation et annulation de l'accueil du matin et du soir : 3 jours avant la date
- Réservation et annulation de l'ALSH du mercredi : 5 jours avant la date

Passer ce délai vous ne pourrez plus faire de modification via votre compte, merci de prendre contact avec Madame LEBAS Olympe par mail. (olymp.lebas@montpreschambord.fr)

### Les annulations et absences:

**Seules les absences et annulations prévenues par mail le jour-même seront prises en compte dans la facturation. Passé ce délai celles-ci seront facturées.**



## Le temps du midi-restaurant scolaire

### Pour les enfants de l'école maternelle

- ◆ Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, deux services successifs d'environ 40 minutes permettent aux enfants de déjeuner dans une ambiance agréable.
  - 1er service de 11h45 à 12h25
  - 2ème service de 12h35 à 13h20
- ◆ Les enfants déjeunant au 1<sup>er</sup> service sont conduits et encadrés au restaurant scolaire par les équipes d'animations. Après le repas, les enfants de petite section sont accompagnés au dortoir.
- ◆ Les enfants déjeunant au 2<sup>ème</sup> service vont dans la cour quand le temps le permet et dans le cas contraire, en salle de motricité ou d'accueil périscolaire pour faire des activités.
- ◆ **Le mercredi un seul service de 12h00 à 13h00**

### Pour les enfants de l'école élémentaire

- ◆ Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, deux services successifs d'environ 40 minutes permettent aux enfants de déjeuner dans une ambiance agréable.
  - 1er service de 11h45 à 12h25
  - 2ème service de 12h35 à 13h20
- ◆ Un accès à la médiathèque les mardis et jeudis est possible pour les enfants qui le souhaitent.
- ◆ **Le mercredi un seul service de 12h00 à 13h00**



## Le centre de loisirs du mercredi

L'accueil est ouvert tous les mercredis des périodes scolaires. Le nombre de place sur cet accueil est limité en fonction du nombre d'animateurs. Il est donc important pour que votre enfant puisse bénéficier de ce service de :

1 - Faire une demande d'inscription ALSH MERCREDI ELEM OU MAT

2 - Procéder aux réservations des dates souhaitées

### Pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire

- ◆ Les horaires : 7h30 - 9h00 accueil du matin; 9h00 - 17h00 centre de loisirs; 17h00 - 18h30 accueil du soir.
- ◆ Les locaux: 727 route des Grotteaux, 41250 Mont-près-Chambord
- ◆ 5 formules de réservation sont proposées :
  - Journée avec le repas (9h00-17h00)
  - Matinée avec le repas (9h00-13h15 départ cour de l'école élémentaire)
  - Matinée sans le repas (9h00-11h45 départ cour de l'école élémentaire)
  - Après-midi avec le repas (11h45 arrivée cour de l'école élémentaire-17h00)
  - Après-midi sans le repas (13h15 arrivée cour de l'école élémentaire-17h00)

**N'oubliez pas réserver l'accueil du matin et/ou du soir si besoin.**

***Les activités périscolaires : Afin de favoriser les activités de l'accueil de loisirs, les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'accueil pour se rendre à leur activité (sport, danse gym...etc.) et revenir sur l'accueil de loisirs.***

**Les enfants se rendront du centre de loisirs au restaurant scolaire rue des écoles à pied ou véhiculé dans un minibus prévu à cet effet.**



## Les tarifs des accueils de loisirs Extrascolaires des vacances scolaires et périscolaire du mercredi

Tarifs année 2024-2025 :

| Tranches QF        | Journée | Demi-journée |
|--------------------|---------|--------------|
| Inférieur à 700 €  | 7,88 €  | 3,94 €       |
| De 701 € à 1100 €  | 10,50 € | 5,25 €       |
| De 1101 € à 1400 € | 13,13 € | 6,56 €       |
| Supérieur à 1401 € | 15,75 € | 7,88 €       |

Une majoration de 50 % est appliquée pour les familles hors communes sauf communes partenaires (Bauzy et Neuvy).

Tarif accueil du matin et du soir inclus dans le tarif de la journée et demi-journée dans le cadre des ALSH.



## Les tarifs des accueils de loisirs périscolaires (Matin, midi et soir)

Les tarifs des accueils péri et extra-scolaires sont calculés suivant votre Quotient Familial (QF).

- Pour les familles allocataires de la CAF ou de la MSA, merci de renseigner obligatoirement votre numéro allocataire sur votre compte du portail famille.

Tarifs année 2024-2025:

\*Une cotisation liée au temps du midi avant ou après le repas **sera facturée une seule fois**

| Tranches QF        | Accueil matin | Repas  | Cotisation Temps du midi* | Accueil soir | Goûter de l'accueil du soir |
|--------------------|---------------|--------|---------------------------|--------------|-----------------------------|
| Inférieur à 700 €  | 1 €           | 3,60€  | 5,80 €                    | 2€           | 0,90 €                      |
| De 701 € à 1100 €  | 1,10 €        | 3,85 € | 5,90 €                    | 2,05€        | 0,95 €                      |
| De 1101 € à 1400 € | 1,20 €        | 3,95 € | 5,94 €                    | 2,07€        | 1 €                         |
| Supérieur à 1401 € | 1,30 €        | 4,10 € | 6 €                       | 2,10€        | 1,05 €                      |

**dans l'année** lors du premier repas de l'enfant.

Cette cotisation est valable pour l'ensemble de l'année scolaire 2024-2025.

**Si votre Quotient Familial (QF) change en cours d'année, merci de contacter le service à la population afin de pouvoir ajuster vos tarifs.**

## L'accueil de loisirs des vacances scolaires

L'accueil est ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf pour la période de Noël, l'accueil se déroule une année sur 2 soit à Mont-près-Chambord soit à Huisseau-sur-Cosson). Cette année, le centre de loisirs à Noël aura lieu à Huisseau-sur-Cosson. Le nombre de place sur cet accueil est limité en fonction du nombre d'animateurs. Il est donc important pour que votre enfant puisse bénéficier de ce service de :

1 - Faire une demande d'inscription [ALSH ELE OU MAT](#) et [ALSH CANTINE ELE OU MAT](#) suivant la période du séjour

2 - Dès validation par nos services, procéder aux réservations des dates choisies

- ◆ Les horaires : 7h30 - 9h00 accueil du matin; 9h00 - 17h00 centre de loisirs; 17h00 - 18h30 accueil du soir.
- ◆ Les locaux: 727 route des Grotteaux, 41250 Mont-près-Chambord



**Attention :** Les réservations pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires se font **uniquement à la semaine complète**. Dans le cas échéant des journées supplémentaires seront facturées.